



# **Application directe des résultats des examens selon EN 1364-1**

© Copyright 2015 Berne by VKF / AEAI / AICAA

Remarques:

Vous trouverez la dernière édition de cette directive de protection incendie sur l'internet à l'adresse <http://www.rpionline.ch>

Distribution:

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Bundesgasse 20

Case postale

CH - 3001 Berne

Tel 031 320 22 22

Fax 031 320 22 99

E-mail [mail@vkf.ch](mailto:mail@vkf.ch)

Internet [www.vkf.ch](http://www.vkf.ch)

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Parois non soumises à des sollicitations ( selon le chapitre 13 )</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Vitrages non soumis à des sollicitations ( selon l'annexe A, section 5 )</b>	<b>5</b>

## Application directe / reports des résultats des examens sur les variantes de construction selon. EN 1364-1, chap. 13 et A.5

### 1 Parois non soumises à des sollicitations (selon le chapitre 13)

Examen, resp. adaptation	EN 1364-1
Examen en paroi massive (MBW)	Homologation en paroi massive Pas d'homologation dans des parois de construction légère
Examen en paroi de construction légère (LBW)	Homologation en paroi de construction légère Pas d'homologation en paroi massive
Modification des dimensions de la paroi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de hauteur possible sans restrictions</li> <li>• Accroissement de hauteur à 4 mètres au maximum possible si:               <ol style="list-style-type: none"> <li>1) l'échantillon examiné mesure au moins 3m de haut</li> <li>2) la déformation latérale maximale est <math>\leq 100</math>mm</li> <li>3) les possibilités de dilatation sont accrues proportionnellement</li> </ol> </li> <li>• Accroissement d'épaisseur possible sans restrictions</li> <li>• Accroissement de la largeur possible sans restrictions si:               <ol style="list-style-type: none"> <li>1) l'échantillon examiné mesure 3m de large</li> <li>2) lors de l'examen un bord vertical était mobile sans restrictions (pas vissé dans le cadre examiné)</li> </ol> </li> </ul>
Modification des dimensions de parties de la paroi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la longueur des plaques et des panneaux possible sans restrictions</li> <li>• Réduction de l'épaisseur des panneaux exclue</li> </ul>
Modification de la construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution d'espace entre les supports possible</li> <li>• Diminution de l'espace entre les fixations possible</li> <li>• Le nombre de joints horizontaux peut être augmenté si: la distance entre les joints horizontaux et l'arête supérieure était <math>\leq 500</math>mm lors de l'examen</li> </ul>
Eléments encastrés et installations	Conformément aux installations montées dans l'échantillon, pour autant quelles se soient trouvées au maximum à 500mm du bord supérieur

## 2 Vitrages non soumis à des sollicitations (selon l'annexe A, section 5)

Examen, resp. adaptation	EN 1364-1
Examen en paroi massive ( <b>MBW</b> )	Homologation en paroi massive Pas d'homologation dans des parois de construction légère
Examen en paroi de construction légère ( <b>LBW</b> )	Homologation en paroi de construction légère Pas d'homologation en paroi massive
Modification des dimensions de la construction en verre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de hauteur possible sans restrictions</li> <li>• <b>Pas</b> d'augmentation de la hauteur dépassant celle de l'échantillon examiné!</li> <li>• Elargissement possible sans restriction si:               <ol style="list-style-type: none"> <li>1) l'échantillon avait 3 m de large</li> <li>2) lors de l'examen un bord vertical était mobile sans restrictions (pas vissé dans le cadre examiné)</li> </ol> </li> </ul>
Modification des dimensions de parties de la construction en verre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la longueur des plaques en verre possible sans restrictions</li> <li>• Modification du rapport entre la largeur et la hauteur de vitres en verre (verre examiné en position debout -&gt; montage couché), si:               <ol style="list-style-type: none"> <li>1) la dimension la plus grande n'est pas dépassée</li> <li>2) la surface examinée n'est pas dépassée</li> </ol> </li> <li>• Agrandissement des dimensions des éléments du cadre</li> </ul>
Modifications de la construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution d'espace entre les montants et/ou les traverses possible</li> <li>• Diminution de l'espace entre les fixations possible</li> <li>• Examen avec des listes de maintien des verres fixées au moyen de clips -&gt; listes vissées également possibles</li> <li>• Possibilités supplémentaires de dilatation (du cadre et du verre?)</li> <li>• Lors d'examen en position verticale -&gt; montage possible avec un angle de 10° au maximum par rapport à la verticale</li> </ul>